

## IV. Le chimpanzé nain : réflexions sur sa conservation

### Commentaires sur les méfaits de l'homme sur les populations de chimpanzé nain (*Pan paniscus*) dans les habitats naturels de la cuvette centrale du Zaïre, sous-régions de l'Equateur et de la Tshuapa \*

par  
K.M. KABONGO \*\*

**SUMMARY:** Anthropic influences on Pygmy Chimpanzee (*Pan paniscus*) populations in natural habitats of the Central Congo Basin, Zaïre Republic.

Human injurious actions against wild animals and especially the pygmy chimpanzee populations in some parts of the central basin of the River Zaïre (Sous-Région de l'Equateur et de la Tshuapa) are mainly caused by heavy poaching and the disappearance of their natural habitats.

A survey made in 1981 near Lake Tumba shows that *Pan paniscus* is threatened because of three main factors :

- need of consumption as protein sources;
- need of fetish (pygmy chimpanzee bones are considered as having supernatural power);
- need of commercial profits (illicit trading of young for laboratory experiments, zoological gardens, circuses, individual collectors,...).

However, with its low reproduction rate and its geographical restricted distribution on the left side of the River Zaïre only, the survival of this anthropomorph which has many close particularities with human species (about evolution, intelligence,...) depends entirely upon the attitude that rural people, authorities and scientific workers will adopt to make possible harmony between man and nature (new strategies of management or conservation).

---

\*Contribution de l'Institut de Recherche Scientifique du Zaïre I.R.S.Z., Centre de Recherches de Lwiro, Bukavu, et Station de Mabali, Equateur, 1981-1987.

\*\*Licencié en Zoologie, Université Nationale du Zaïre, Kisangani, et Licencié en Sciences, spécialité des pays en développement, Liège (1987). Boursier de l'Administration Générale belge de la Coopération au Développement (A.G.C.D.) près l'Université de Liège 1986-87. Séminaire sur les vertébrés terrestres (distribution, écologie, éthologie) des zones intertropicales et Séminaire d'éthologie (Prof. RUWET), Université de Liège, 1987.

Manuscrit reçu le 15.01.87.

## RESUME

Les actions incontrôlées de l'homme sur la faune sauvage en général et les populations des chimpanzés nains en particulier, dans certaines parties de la cuvette centrale zaïroise (Sous-Région de l'Equateur et de la Tshuapa) sont essentiellement déterminées par la chasse à outrance d'une part et les destructions des habitats naturels d'autre part.

D'après une enquête menée au cours de l'année 1981 aux environs du lac Tumba, zone de Bikoro, région de l'Equateur, il appert que l'exploitation irrationnelle dont l'espèce *Pan paniscus* est actuellement l'objet est dans l'ensemble motivée par trois besoins :

- besoin de consommation (source de protéines animales);
- besoin de fétichisme ou gri-gri (on prête à l'os une valeur aphrodisiaque pouvant produire une force surhumaine);
- besoin mercantile (trafic de jeunes capturés vivants sur la dépouille de leur mère pour diverses expériences de laboratoire, l'exhibition en jardins zoologiques ou dans des cirques, alimentation du commerce des animaux de compagnie).

En définitive, la survie de cet anthropomorphe, dont certaines particularités revêtent une importance scientifique indéniable (notamment aux plans de la phylogénèse et de sa remarquable intelligence par rapport à d'autres singes) mais très fragile du fait de son endémisme (répartition géographique uniquement limitée à la rive gauche du fleuve Zaïre), du faible taux reproductif (un petit tous les cinq ou six ans), etc... dépend en effet entièrement de l'attitude que les populations rurales, les pouvoirs publics et les hommes de science (des zoologistes, psychologues, médecins) adopteront chacun en ce qui le concerne vis-à-vis de la politique d'harmonisation des rapports Homme-Nature (élaboration de nouvelles stratégies d'exploitation ou de protection).

## INTRODUCTION

Les habitats naturels du Zaïre, en particulier ceux de la région de l'Equateur (forêt tropicale humide) constituent les derniers refuges de plusieurs espèces de mammifères menacés parmi lesquels de nombreuses espèces de primates. Les Cercopithécidés et Pongidés (chimpanzés, gorille), qui présentent une importance scientifique inestimable pour les recherches en écologie, éthologie, phylogénie, anatomie et physiologie comparées, se trouvent dans une posture incroyablement mauvaise du fait de la chasse à outrance dont ils sont victimes et des destructions de leurs habitats naturels par l'homme. Ces méfaits anthropiques, souvent incontrôlés sur l'ensemble du territoire national, particulièrement dans certaines parties de la cuvette centrale (Sous-Région de l'Equateur et de la Tshuapa), sont incontestablement de nature à compromettre la survie de plusieurs espèces.

Le cas du chimpanzé nain (*Pan paniscus*) nous préoccupe en tout premier lieu parmi les primates du fait de certaines de ses particularités telles que : sa position systématique et sa parenté phylogénique avec l'homme, sa remarquable intelligence par rapport aux autres Pongidés, son endémisme sur la rive gauche du fleuve Zaïre, l'exploitation croissante que l'homme fait peser sur lui pour satisfaire divers besoins (alimentation, valeur aphrodisiaque, expériences de laboratoire) et enfin le caractère fragmentaire de la littérature relative à sa répartition et à sa protection.

Nous nous attachons ici à faire le point sur ces différents aspects, dans la perspective de la conservation de l'espèce.

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La plupart des auteurs souscrivent à l'hypothèse selon laquelle la répartition de l'espèce *Pan paniscus* est limitée à la rive gauche du fleuve Zaïre. Cependant, un petit nombre d'auteurs parmi lesquels S. FRECHKOP (1953) le signalent également en quelques points de la rive droite du fleuve, mais ce dernier fait reste encore à vérifier.

## QUELQUES CONSIDERATIONS SCIENTIFIQUES SUR L'ESPECE

### INTERET

Si on considère le nombre des missions d'études et des publications déjà consacrées au chimpanzé nain [SCHOUTEDEN (1931), SCHWARZ (1928), COOLIDGE (1933), NISHIDA (1972), KANO (1979), KABONGO (1984), etc...], l'intérêt scientifique de l'espèce n'est plus à démontrer.

Sur le plan expérimental, il faut souligner le rôle précieux que les primates ont joué dans les programmes relatifs à la santé humaine, précisément dans la mise au point du vaccin antipoliomyélitique et dans les études de plusieurs types de maladies telles que le paludisme, la rougeole, la fièvre jaune, des maladies intestinales, la tuberculose, les troubles mentaux et l'oncogenèse virale, ... (HELD et WHITNEY, 1978; HELD, 1982). A ces expériences, s'ajoutent celles effectuées plus précisément sur les cinq chimpanzés nains partis officiellement du Zaïre depuis 1975 pour le Centre Primatologique de Yerkes aux U.S.A. En effet, d'après le rapport scientifique du Professeur F.A. KING (1981) à son homologue le Docteur KANKWENDA M'BAYA, Directeur général de l'Institut des Recherches Scientifiques du Zaïre, les trois survivants de ces cinq chimpanzés se trouvent impliqués depuis leur arrivée aux U.S.A. dans deux programmes de recherche relatifs à la biologie de la reproduction et le comportement. Quelques résultats fort intéressants ont été obtenus dans ces domaines respectifs. En biologie par exemple, on a observé la ménopause chez une vieille femelle en bonne santé, un fait encore non rapporté, précise-t-on, sur les chimpanzés. Les analyses des hormones urinaires auxquelles les chercheurs se sont livrés visent à clarifier quelques différences physiologiques existant entre les deux espèces de chimpanzé : *Pan paniscus* et *Pan troglodytes*.

Les études comportementales basées essentiellement sur la bipédie et l'évolution sociale ont permis à ZIHLMAN, de l'Université de Californie à Santa Cruz, d'établir certains rapprochements entre le chimpanzé et l'homme. Dans le domaine de la communication, Sue SAVAGE-RUMBAUGH a relevé un répertoire gestuel plus large que chez le chimpanzé commun, un patron différent de comportement sexuel et des relations mère-enfant qui les distinguent. Les chimpanzés nains de YERKES paraissent plus doués pour les apprentissages que leurs cousins les chimpanzés communs. Dans le domaine du langage, il est intéressant de noter que des techniques utilisées pour enseigner le langage des ordinateurs aux chimpanzés sont utilisées actuellement pour développer les aptitudes à la communication d'enfants souffrant de retard mental.

En plus de ces considérations d'ordre expérimental, les hommes de science (primatologues, anthropologues, zoologues, paléontologues...) trouvent en cette espèce un élément clé pour l'étude du processus évolutif conduisant à l'homme. Certains la considèrent comme étant la plus proche de l'*Homo sapiens*, tandis que d'autres y voient un modèle proche d'un ancêtre commun aux grands singes et à l'homme (voir MORRIS, 1966; ZIHLMAN, 1979; ZIHLMAN and CRAMER, 1978; SUSMAN, 1980).

## ECO-ETHOLOGIE

### Habitat et régime alimentaire

Les chimpanzés nains fréquentent divers types d'habitats naturels : forêt primaire et secondaire, forêt marécageuse et de terre ferme, forêt semi-caducifoliée, etc... (NISHIDA, 1972; HORN, 1975; KURODA, 1979; BADRIAN, 1977...). Leur espace vital peut, selon le milieu, s'étendre dans les zones savaniques intercalées entre les forêts, où de temps à autre ils vont chercher des termites et quelques fruits.

Le régime alimentaire des chimpanzés nains est essentiellement composé des produits d'origine végétale avec un appoint d'origine animale. Parmi les végétaux, on reconnaît : les fruits, les noix, les jeunes feuilles, les racines, les rejets ou moelles de certaines plantes herbacées.

A Bobele, localité située à environ trois heures de marche du village de Botwali dans la zone de Bikoro, nous avons pu, pendant un temps relativement court, recenser près de onze plantes nourricières parmi lesquelles *Costus* sp. et *Haumania liebrechtsiana* étaient fréquemment mangés, la partie prélevée étant la moelle ou le rejet.

### Nature des groupes

Socialement, les chimpanzés nains vivent en petites ou grandes associations organisées, composées de deux ou plusieurs individus, de tous âges et sexes confondus. KURODA (1979) les qualifie d'associations de tolérance et cohérence inter-individuelle, déterminées par des affinités entre mâles et femelles.

### Dortoirs

Les chimpanzés nains construisent habituellement leurs nids à l'approche de la nuit (17-18 h.) dans un point quelconque de la forêt. Ces nids sont en effet individuels, sauf pour les femelles ayant des nourrissons. Leurs dimensions semblent varier avec la taille ou l'âge de l'individu; les grandes constructions sont celles des adultes, tandis que les jeunes font des nids beaucoup moins grands. D'une structure aplatie, ces nids sont principalement construits de branches et feuilles d'arbres rassemblées. Ils sont disposés de manière à constituer une plateforme; leur position par rapport au sol paraît varier avec la nature des biotopes considérés (forêt primaire, secondaire, etc...).

### Espace vital

A cause des quelques difficultés d'observation, entre autres la nature des biotopes, il nous est encore difficile de déterminer l'espace vital de *Pan paniscus*. Mais comme tous les primates arboricoles, les chimpanzés nains effectuent en groupe des grands déplacements journaliers motivés par

la recherche de la nourriture. L'importance de ces déplacements paraît liée à la productivité saisonnière du biotope occupé (abondance ou carence en fruits).

### Prédation

Jusqu'à présent, il est établi qu'à part l'homme super-prédateur, le léopard (*Panthera pardus*) est l'unique ennemi naturel de *Pan paniscus* dans la forêt (BADRIAN, BADRIAN et SUSMAN, 1981).

### TRAITS MORPHOLOGIQUES ET BIOLOGIQUES

*Pan paniscus* naît avec une coloration faciale d'un noir accusé, contrairement à son cousin *Pan troglodytes* chez lequel elle varie du brun dès le premier âge au noir vers le stade adulte. Le pelage est noir brillant. Les dimensions corporelles varient en fonction du sexe et de l'âge; les mâles sont généralement plus gros que les femelles et peuvent dépasser 50 kg. Le crâne du chimpanzé nain est beaucoup plus petit et tous les os sont nettement plus fins, de sorte que le poids de son squelette dépasse à peine la moitié de celui du chimpanzé commun.

En ce qui concerne la reproduction, certains auteurs pensent que le cycle sexuel de la femelle s'étendrait sur trente-cinq jours. La portée est d'habitude d'un seul jeune qui est nourri au sein dès la naissance. KURODA (communication personnelle, 1984) donne l'intervalle de cinq ans entre deux naissances. Une longévité allant de quarante à cent ans a été observée chez les chimpanzés vivant en captivité (MORRIS, 1966).

### QUELQUES PROBLEMES DE CONSERVATION

Dans le prolongement de l'époque coloniale, la République du Zaïre a toujours milité pour la promotion de la politique de conservation de la nature (flore et faune) en maintenant les anciens parcs nationaux et en en créant de nouveaux en divers points de son territoire national.

Mais malgré cette intervention méritoire du pouvoir public en faveur de la nature en général et de la faune en particulier, on ne cesse d'assister depuis un certain temps au massacre des populations de mammifères sauvages. Pourtant considérés comme un patrimoine scientifico-culturel appréciable et comme source renouvelable de protéines animales essentielles, ils devraient au contraire faire l'objet d'une exploitation raisonnée.

KABALA (1976), pour ne citer que lui, a déjà déploré ce phénomène de dégradation, et nous convenons avec lui que les causes principales de cette dégradation faunistique sont : la chasse incontrôlée pour la viande et les produits secondaires de la faune (trophées), le braconnage, la modification des conceptions traditionnelles de la population vis-à-vis de la faune, la disponibilité plus grande et en augmentation des armes à feu, la diversification des moyens de prélèvement, la commercialisation de la viande de chasse et des produits secondaires à tous les niveaux, la carence de la législation existante et l'inefficacité de son application, la non-observance des règlements en vigueur, l'absence d'une politique rationnelle d'utilisation des ressources et de la faune, la carence dans l'éducation en conservation de la nature à tous les niveaux, l'insuffisance du personnel qualifié, le manque de bien-être matériel, etc...

En augmentant le nombre et les superficies de ses écosystèmes protégés (parcs et réserves naturelles intégrales), le Zaïre a pris une avance considérable sur beaucoup de pays africains. Mais il faut avouer que l'essentiel ne peut nullement se limiter à cette multiplication ou au simple élargissement de ces zones classées, mais plutôt dans l'instauration de strictes mesures de surveillance ou de sauvegarde en faveur des bêtes sauvages qu'elles abritent.

Or, depuis un certain temps, les parcs nationaux et réserves naturelles du Zaïre sont devenus eux-mêmes de grands réservoirs d'approvisionnement en viande de chasse et en produits secondaires par suite du développement du braconnage intensif et modernisé. Le résultat est que la liste des espèces mammaliennes qui y sont en voie d'extinction ne cesse de s'allonger; tel est par exemple le cas du rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum*), de l'éléphant (*Loxodonta africana*), etc... Le chimpanzé nain (*Pan paniscus*) connaît un sort comparable et paie un lourd tribut à diverses pratiques : expériences dans les laboratoires scientifiques américains, asiatiques, européens; alimentation humaine; croyances mystiques (fétichisme ou valeur aphrodisiaque), etc... De ce fait, le chimpanzé nain est traqué, persécuté. Ces pratiques illégales semblent d'une part être entretenues par un réseau international de profiteurs de toutes sortes et, d'autre part, être tolérées par quelques nationaux chez qui les premiers trouvent des complicités, par cupidité et/ou par ignorance de la valeur de ces animaux pour le patrimoine scientifique et culturel national.

### MEFAITS ANTHROPIQUES

Les méfaits de l'homme sur les populations de chimpanzés nains se traduisent essentiellement en : chasse incontrôlée dans la Sous-Région de l'Equateur (Botwali, Nkoso, Melele, Gundola, etc...) et modifications des habitats naturels dans la Sous-Région de la Tshuapa (Wamba, Djolu, etc.).

#### Chasse

Appelé communément "Eliya" dans la Sous-Région de l'Equateur (Tomba, Ekonda, etc...), le *Pan paniscus* figure parmi les primates qui sont traqués par l'homme dans les habitats naturels. Sa chasse exige de ceux qui la pratiquent de bonnes connaissances de son éco-éthologie. D'habitude, les chimpanzés nains construisent leurs nids à la nuit tombante (17-18 h.) et se réveillent tôt le matin (6-7 h.). Cette activité de construction des nids est souvent accompagnée de vocalisations des membres du groupe. Ils sont audibles à une grande distance; certains auteurs parlent même de 4 km. Les chasseurs s'en servent quelquefois pour localiser les endroits de dortoirs. Le lendemain dès l'aurore, les chasseurs les encerclent de manière à surprendre les occupants et, poussant des hurlements, ils s'efforcent d'effrayer les chimpanzés. Surpris, ceux-ci abandonnent précipitamment leurs nids et se réfugient dans les strates supérieures des arbres. Quelques-uns prennent parfois le risque de se jeter au sol pour s'enfuir. C'est à ce moment de la chasse que les flèches sont lancées avec précision sur les victimes désignées. Cette chasse traditionnelle bénéficie parfois du concours de chiens qui, par leurs aboiements prolongés, forcent quelques individus du groupe à rester longtemps dans les arbres à portée de flèches. Les flèches proprement dites sont généralement fabriquées de branches de palmiers, de préférence de raphia et mesurent environ 60 cm. L'empoisonnement de la sagaie est obtenu par trempage de la pointe dans une solution tirée de la sève de *Periploca nigrens* (Asclepiadacée), localement appelée "loliki".

Du fait de la légèreté de la flèche, les chasseurs fixent dans sa partie basale une feuille de "lubai" coupée en petit triangle et ayant comme rôle de la stabiliser pendant sa course. Le lanceur dont on fait usage dans cette chasse est fabriqué du bois très léger et très flexible de l'arbuste "ambanao". Il est arqué dans sa partie supérieure; une corde en nylon relie les deux extrémités de l'arc, formant avec celui-ci un demi-cercle. Son maniement exige un certain effort musculaire et une certaine habileté. D'usage courant dans la société traditionnelle Tomba du lac, cette arme rudimentaire semble valablement remplacer le fusil à feu jugé très coûteux.

### Capture

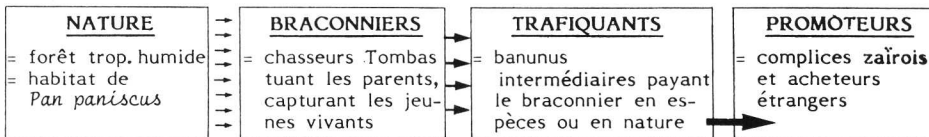
Dès sa naissance, le jeune chimpanzé bénéficie d'une protection maternelle totale, se cramponnant soit au ventre ou s'agrippant sur le dos de sa mère au cours de la journée. Le capturer cependant nécessite absolument l'élimination de cette mère protectrice. Pour y parvenir, les chasseurs recourent purement et simplement à l'élimination de la mère soit au moyen d'armes à feu soit à l'aide de flèches empoisonnées. Dans le premier cas, les résultats se sont souvent révélés moins satisfaisants du fait du caractère non sélectif des cartouches qui tuent indistinctement l'adulte et le jeune. Dans le deuxième cas, grâce à la précision des flèches, on a 90 % de chances (...) d'atteindre le but, c'est-à-dire de ne tuer que la victime désignée. A la mort de la mère, le petit est capturé et enfermé immédiatement dans une cage rudimentaire.

### Trafic et autres besoins

Notre enquête préliminaire menée au cours de l'année 1981 dans la zone de Bikoro, principalement dans la localité de Botwali et ses environs (lac Tumba), a pu montrer que la chasse livrée aux populations de chimpanzés nains est essentiellement déterminée par trois besoins que voici :

1. **besoin nutritif** : la chair du chimpanzé nain est appréciée par les autochtones et vendue à bon marché;
2. **besoin surnaturel** : l'os du chimpanzé nain est souvent recherché dans les pratiques fétichistes locales (gri-gri) car, selon les croyances traditionnelles, cet os procurerait une force surhumaine;
3. **besoin mercantile** : le jeune chimpanzé capturé et vendu vivant à l'étranger rapporte de grosses sommes d'argent.

De ces trois besoins, il s'avère que le dernier prend de plus en plus d'importance chez les peuplades Tombas du lac, vu son caractère lucratif. Il est en outre avivé par les "Banunus", trafiquants en provenance de la région de Bandundu ou de certains pays voisins du Zaïre. Un marché clandestin est de ce fait établi directement entre ces Banunus et les chasseurs Tombas. On pourra schématiser ce trafic de la manière suivante :



Les profits s'accroissent au fur et à mesure que le trafic se concentre vers les promoteurs et acheteurs.



Le premier maillon de ce trafic concerne la forêt tropicale humide qui est l'habitat naturel et le refuge des populations de chimpanzés nains. Le deuxième maillon est celui des braconniers, les chasseurs Tombas, qui ont comme source principale d'existence les produits de la nature dans laquelle ils vont capturer les jeunes chimpanzés nains. Le troisième maillon représente les trafiquants "banunus" qui occupent une place de choix dans le trafic en servant d'intermédiaires entre les braconniers et le ou les promoteurs. Ils offrent aux chasseurs une certaine somme d'argent et divers cadeaux en nature et reçoivent à leur tour des promoteurs des devises et quelques biens matériels. Le promoteur est africain, asiatique, américain ou européen. En définitive, il est le seul à pouvoir déterminer la destination exacte et le sort de *Pan paniscus* en-dehors des frontières zaïroises.

En principe, nous aurions voulu renforcer ces commentaires de quelques données chiffrées du trafic, mais nous avons été handicapé par des facteurs tels que : l'état dans lequel la viande de chimpanzé est souvent vendue (boucanée ou dépecée), rendant ainsi difficile toute détermination; la méfiance de nos interlocuteurs; la diversité des points de trafic ou de chasse; la courte durée des missions d'inspection, etc... Néanmoins, les quelques tristes faits auxquels nous avons pu assister, ainsi que diverses informations fragmentaires et occasionnelles recueillies pendant notre séjour de près de deux ans dans le Centre de Recherche de Mabali à l'Equateur constituent un témoignage incontournable et accablant quant aux sombres perspectives de survie de *Pan paniscus* dans cette partie de la cuvette centrale.

A titre d'exemple, nous évoquerons brièvement des propositions d'achat de jeunes chimpanzés nains qui nous ont été faites à plusieurs reprises par les autochtones provenant des villages de Botwali et environs, des divers cas de massacres et ventes signalés assez souvent dans les villages aux environs du lac Tumba (Tondo, Nkoso, Ikoko-Mutaka, Melele, Maluatumba, Gundola, etc...) et enfin du nombre impressionnant de trafiquants d'animaux vivants que nous avons eu à rencontrer au cours de notre inspection à Botwali. D'après le témoignage de quelques personnes contactées à propos de cette situation, il paraîtrait que ce mauvais rapport entre les autochtones et les chimpanzés nains serait influencé en grande partie par deux faits : le trafic incité et entretenu par les banunus d'une part, et les modifications des conceptions traditionnelles vis-à-vis de l'espèce d'autre part. A ce dernier point de vue, les vieillards sont restés stricts quant au respect qu'ils ont toujours manifesté à l'égard de *Pan paniscus* en tant qu'animal "tabou". Sa consommation comme viande de chasse, nous ont-ils affirmé, est le fait des jeunes générations.

Face à cette controverse, nous avons soumis nos interlocuteurs à un petit questionnaire pour discerner la cause fondamentale de ces massacres. Dans la pratique, nous nous sommes heurté à la méfiance des autochtones, ce qui fait que les quelques éléments de réponse à ce bref interrogatoire ont été recueillis d'une vingtaine de personnes seulement, des chasseurs pour la plupart.

**Première question :** Etes-vous pour ou contre l'hypothèse selon laquelle l'homme et le chimpanzé nain descendraient d'un ancêtre commun ?

Plus de la moitié des personnes interrogées (chasseurs actifs) considèrent le chimpanzé nain comme une bête sauvage qui n'a rien de commun avec l'homme. Pris comme tel, il présente localement un intérêt comme source de viande, au même titre que d'autres mammifères. Par contre, un petit nombre de personnes (vieillards) tiennent compte de quelques traits de ressemblance de ce primate avec l'homme pour le protéger comme animal "tabou".



**Deuxième question :** Le chimpanzé nain est taxé de grand ravageur des champs de culture; si tel est le cas, citez par ordre d'importance les produits qui sont les plus attaqués.

En réponse, la canne à sucre, le cacao, le maïs et la banane sont cités comme produits vivriers les plus ravagés dans les champs.

**Troisième question :** Quelles seraient vos réactions vis-à-vis de mesures d'interdiction de la chasse et du trafic du chimpanzé nain que l'Etat pourrait éventuellement prendre dans votre localité ?

A cette question, l'opinion populaire nous a paru favorable à toutes les mesures visant à protéger les populations de chimpanzés nains, mais à la seule condition que ces mesures ne soient pas généralisées à l'ensemble des bêtes sauvages qui du reste représentent pour les habitants, comme ils l'ont souligné, une source capitale d'approvisionnement en viande de chasse.

Nous pensons que ce type de questionnaire, ce contact avec les chasseurs, si incomplets soient-ils, constituent une ébauche dans la bonne direction de l'étude sur l'aspect "exploitation rationnelle de la faune sauvage en rapport avec le développement rural dans la cuvette centrale du Zaïre" que nous escomptons entreprendre à l'avenir.

### Modifications des habitats naturels

Si l'avenir de *Pan paniscus* se trouve compromis dans la Sous-Région de l'Equateur, zone de Bikoro, par un trafic délibéré et une chasse incontrôlée, il l'est tout autant dans la Sous-Région de Tshuapa, notamment dans les zones de Befale et de Djolu où sont régulièrement signalées d'importantes modifications des habitats naturels du fait d'un déboisement intensif pour les besoins agricoles et l'exploitation industrielle du bois.

A titre d'exemple, nous citerons le cas de la compagnie multinationale d'exploitation industrielle du bois dénommée "KARL DANZER PURNTE WERK". D'après BADRIAN, BADRIAN et SUSMAN (1981), cette compagnie aurait déjà obtenu du Zaïre l'autorisation de mettre en exécution son projet d'exploitation du bois sur plusieurs milliers d'hectares englobant même Lomako-Yekorera, partie de la forêt considérée comme dernier refuge des populations de chimpanzés nains dans cette zone. Même chose à Wamba, zone de Djolu, où divers projets de plantations agricoles sur plusieurs centaines d'hectares constituent des menaces sérieuses à la survie de *Pan paniscus*. Cette situation a été à son tour dénoncée par les chercheurs japonais dans leur rapport de travail remis en 1981 aux autorités de l'Institut de Recherche Scientifique au Zaïre.

### Marché triangulaire

Nonobstant l'existence méritoire des organismes internationaux et nationaux de protection de la nature (U.I.C.N., W.W.F., I.Z.C.N., etc...), on ne cesse d'assister à un incroyable paradoxe qui fait qu'en plein XX<sup>e</sup> siècle, l'espèce de primate sans doute la plus proche de l'homme et la plus intéressante pour comprendre son origine puisse être victime à son tour des mauvais traitements dont souffrent les peuplades d'Afrique noire lors de la "traite négrière" à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Car, non seulement les jeunes chimpanzés se voient tragiquement séparés de leur mère ou arrachés de force à leurs milieux originels, mais ils sont en plus soumis à diverses contraintes, notamment les mauvaises conditions de transport, d'alimentation, etc... Le calvaire de la victime commence au lieu même de la capture où elle est en fait immédiatement enfermée dans une cage rudimentaire rompant ainsi brutalement avec ses habitudes alimentaires, son environnement physique et social, etc...

Sa déportation se fait par différentes voies : terrestre, riveraine, lacustre, fluviale et enfin aérienne, conduisant de cette manière à une sorte de marché triangulaire qui réunit à la fois braconnier-trafiquant-promoteur et dont le processus (de la nature jusqu'au promoteur) est comparable à celui de l'esclavagisme.

A cet effet, il faudrait préciser que le lac Tumba et ses diverses rivières tributaires, le fleuve Zaïre, le long de ses deux rives et bien d'autres points de la cuvette centrale constituent les principaux lieux d'embarquement des chimpanzés nains. Tandis que le grand port de Kinshasa (Pool Malebo), les petits ports de Maluku, Kinkole, N'Sele, sans oublier ceux des pays voisins du Zaïre, sont signalés comme points de débarquement. En plus de cette considération, on reconnaît la grande importance du port international de Matadi dans la Région du Bas-Zaïre comme lieu stratégique de commerce des animaux vivants et des produits secondaires. Il semblerait même que le jeune chimpanzé nain se vendrait dans ce port à 30.000,00 zaïres, soit l'équivalent de trois mille dollars américains (3.000 \$ U.S.); les équipages des grands paquebots seraient les principaux artisans de ce trafic.

### STRATEGIES DE CONSERVATION ET CONCLUSIONS

L'accroissement continu des méfaits anthropiques sur la faune sauvage dans les habitats naturels au Zaïre constitue à tous points de vue un phénomène négatif quant à l'évolution des populations de plusieurs espèces de mammifères. La démographie humaine qui s'est révélée galopante depuis le début du siècle grâce aux progrès enregistrés en technologie et en médecine tropicale paraissent être à notre avis la cause de ce manque d'harmonie régnant depuis un certain temps dans les rapports "Homme-nature". Plus la multiplication de l'espèce humaine sera incontrôlée, plus pressants encore deviendront les besoins pour l'espace et les ressources. Depuis quelque temps, l'humanité tout entière est embarquée dans un processus la conduisant vers la destruction accélérée de la nature.

Il faut avouer que les moyens mis en oeuvre par les exploitateurs-destructeurs de la nature sont de loin supérieurs à ceux dont disposent les défenseurs de cette même nature. Cette situation nous motive à dénoncer sans relâche toute entreprise humaine portant atteinte aux populations animales et à leurs habitats. Dans ce contexte, nous avons déjà marqué les premiers pas en ce qui concerne *Pan paniscus* de concert avec nos homologues étrangers; nous citons le Professeur Randall SUSMAN et Noël BADRIAN de l'Université d'Etat de New-York (Stony Brook). Nous faisons allusion à leur démarche auprès de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de la Ligue Internationale pour la Protection des Primates. A cette démarche, s'ajoute celle qu'aurait courageusement entreprise très récemment (1984) le Dr KURODA auprès de l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature, pour dénoncer le trafic des jeunes chimpanzés nains entretenu par un Allemand installé à Brazzaville.

De notre côté, nous énumérerons quelques modestes démarches que nous avons amorcées aux niveaux rural et national. Il s'agit par exemple, au niveau rural, de nos divers entretiens à but persuasif avec des autochtones des villages où sont signalés les massacres des populations des chimpanzés nains; de notre conférence en juin 1982 dans un établissement d'enseignement secondaire à Tondo, devant une assistance composée pour la plupart de citoyens originaires des localités mises en cause. Au niveau scientifique,

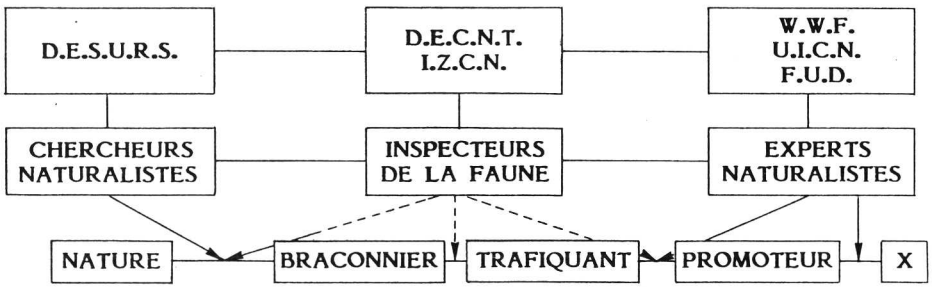
nous citons nos divers rapports de missions à l'intention des autorités de l'Institut de Recherche Scientifique, rapports dans lesquels les problèmes de massacre des chimpanzés nains dans la localité de Botwali et ses environs ont été largement exposés. Notre brève communication en septembre 1982 à l'émission scientifique de la Voix de l'Amérique "Paru en Afrique" et nos divers entretiens avec nos homologues étrangers sont également à mentionner.

Dans le même ordre d'idée, nous avons jugé intéressant de proposer une esquisse de stratégie de protection dans le but de coordonner et donc de renforcer les quelques méthodes et filières déjà existantes dans ce domaine.

Le premier échelon de l'esquisse regroupe tous les établissements nationaux et internationaux garants des décisions politico-financières en matière de la faune sauvage. Le deuxième échelon est formé par le personnel qualifié : chercheurs biologistes, écologistes, inspecteurs de la faune, experts... Ils forment un trait d'union entre le premier et le deuxième échelons et jouent par conséquent un rôle très important, d'une part en contribuant à l'orientation des décisions politico-financières sur base des données et de faits bien établis, d'autre part, en vulgarisant les notions d'exploitation rationnelle de la nature et de ses ressources auprès des masses populaires avec lesquelles ils sont sensés avoir des rapports étroits. Le troisième échelon recouvre la filière d'exploitation de la nature et le trafic schématisé précédemment : la filière nature (habitat naturel des animaux); braconniers (chasseurs autochtones); trafiquants (commissionnaires); promoteurs (complicités nationales et étrangères) et enfin, des destinataires et utilisateurs (jardins zoologiques, cirques et hélas ... laboratoires de recherche).

Cette esquisse vise à mettre en relief les rapports intersectoriels symbolisés par des traits verticaux et horizontaux reliant les trois échelons les uns aux autres. A ces rapports s'ajoutent trois types d'intervention :

- intervention persuasive (I.P.);
- intervention policière (I.Po.);
- intervention politico-financière (I.P.F.).



- D.E.S.U.R.S. : Département de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique
- D.E.C.N.T. : Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
- I.Z.C.N. : Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature
- X : Utilisateur final
- > : Intervention persuasive
- - - -> : Intervention policière

## INTERVENTION PERSUASIVE

Ce type d'intervention, considéré comme première stratégie de protection, entre dans les attributions du chercheur naturaliste, inspecteur de la faune, expert naturaliste... et se situe par conséquent au niveau des rapports **nature-braconnier, trafiquant-promoteur, promoteur-x**.

Dans les rapports **nature-braconnier** par exemple, cette intervention peut être menée de la manière suivante :

1. Education des masses populaires en matière d'exploitation rationnelle de la faune sauvage;
2. Introduction des cours relatifs à la conservation de la nature au niveau des établissements d'enseignement primaire et secondaire ruraux;
3. Formation de brigades rurales spécialisées en protection de la faune sur toute l'étendue du territoire national;
4. Création d'institutions d'enseignement spécialisé en vue d'augmenter les effectifs du personnel qualifié.

En ce qui concerne les rapports **trafiquant-promoteur, promoteurs-x**, ce rôle de persuasion revient principalement aux experts naturalistes des organismes nationaux et internationaux; les stratégies à adopter sont :

1. Propagande suivie en faveur des espèces animales en général et celles menacées d'extinction en particulier. Les quelques moyens auxquels on peut recourir sont : projections cinématographiques sur la faune menacée dans les établissements d'enseignement et sur les places publiques,...; panneaux publicitaires; autocollants; objets portatifs (sacs, mallettes, T-shirts,...); annonces dans les médias (radio, télévision, journaux, revues, bandes dessinées, etc...).
2. Interdiction formelle de transport clandestin de bêtes sauvages dans les aéroports et dans les endroits portuaires;
3. Interdiction aux établissements à caractère touristique et scientifique (jardins zoologiques, cirques, centres primatologiques, laboratoires,...) de tout achat illicite de primates.

## INTERVENTION POLICIERE

Elle pare au plus pressé, et se justifie quand la première a échoué. Elle se résume en "saisies et arrestations". Elle est menée au niveau des rapports **nature-braconnier, braconnier-trafiquant, trafiquant-promoteur**, et enfin **promoteur-x**.

A l'échelle nationale, ce type d'intervention revient de plein droit aux inspecteurs de la faune compte tenu de leur statut d'officier de police à compétence judiciaire (O.P.J.). Elle peut être renforcée avec le concours des forces de l'ordre (armée ou gendarmerie) et des brigades spécialisées de la nature (garde-chasse, garde forestier, etc...).

Dans le cas précis de *Pan paniscus*, nous proposons un système de contrôle et des patrouilles régulières dans les habitats naturels et sur les axes principaux de trafic, notamment sur le lac Tumba et ses affluents, le long des deux rives du fleuve Zaïre, principalement dans les ports de Kisangani, Dumba, Lisala, Irebu (point de connexion entre le lac Tumba et le fleuve), Kinkole, Maluku, N'Sele, Kinshasa, Matadi et bien d'autres. Ce contrôle peut également s'exercer dans les aéroports nationaux.

A l'échelle internationale, nous suggérons la formation par les organismes défenseurs de la nature (U.I.C.N., W.W.F.,...) d'un corps spécialisé "anti-braconnage" qui assurera une permanence de contrôle dans les endroits stratégiques de trafic (ports et aéroports des pays exportateurs et importateurs), formation du personnel compétent, renforcement des liens entre pays.

## INTERVENTION POLITICO-FINANCIERE

Elle est l'apanage des instances supérieures tant nationales qu'internationales de protection de la nature, situées au premier échelon de l'esquisse.

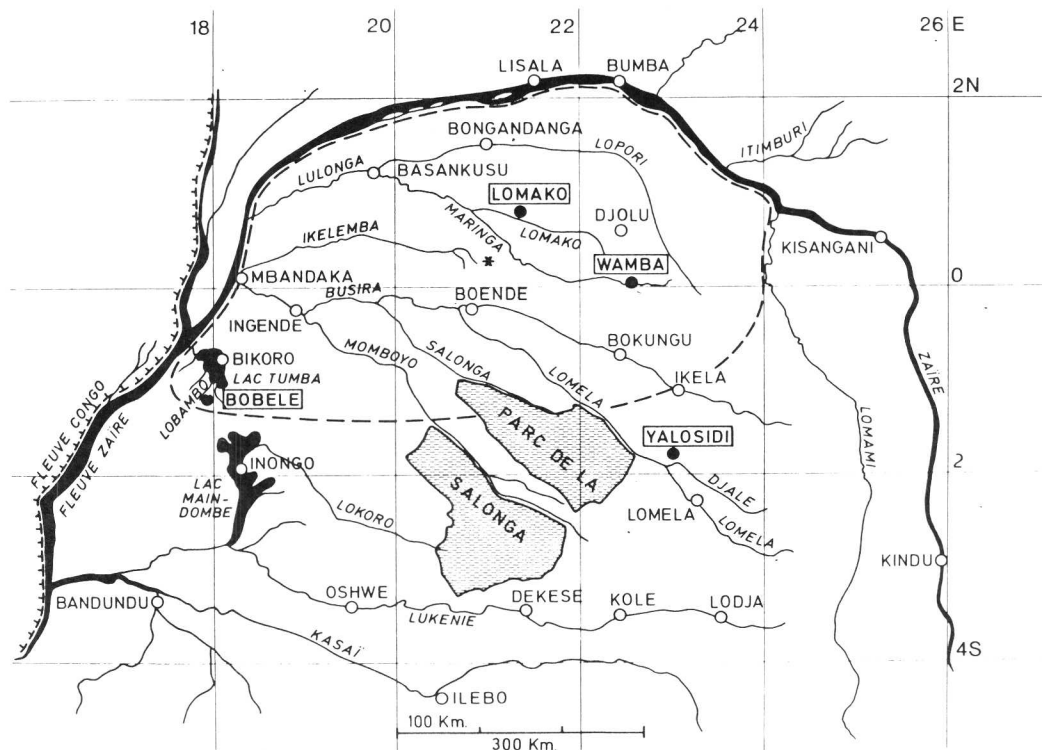
Sur le plan national par exemple, ce type d'intervention peut se caractériser par des prises de décisions politiques et financières en faveur de la faune menacée, en d'autres termes par l'élaboration d'une législation appropriée ou son renforcement au cas où elle existerait déjà; sur la promulgation des ordonnances ou arrêtés créant des nouvelles réserves naturelles ou parcs nationaux, etc... Tandis que sur le plan international, nous recommandons aux organismes spécialisés une assistance morale et financière susceptible de permettre au pays de renforcer les mesures de protection de ses écosystèmes protégés, de les élargir ou d'en créer d'autres en tous points où se font sentir les menaces et de promouvoir la politique de formation des cadres qualifiés.

## EN CONCLUSION

Il s'avère que les actions menées actuellement par l'homme sur les populations de chimpanzés nains dans leurs habitats naturels (destruction de l'habitat, massacre des parents, exportation des petits) constituent une menace certaine pour la survie de ce primate, considéré à juste titre comme l'une des bêtes rarissimes de la faune zaïroise, du fait de sa rareté et de son endémisme sur la rive gauche du fleuve Zaïre. A cet effet, force nous est de constater que les remèdes les plus efficaces à long terme que l'on puisse proposer à ces graves maux qui rongent la faune sauvage dans son ensemble devraient viser à l'harmonisation pure et simple des rapports entre l'homme et la nature, et cela par l'élaboration de nouvelles stratégies de protection, susceptibles de compléter efficacement celles déjà existantes.

Dans cet ordre d'idées, il revient aux autorités compétentes au Zaïre de renforcer les mesures de protection des chimpanzés nains, en gardant intacts leurs habitats naturels (création de réserves naturelles spéciales) d'une part, et en bannissant la chasse illicite dans certaines parties de la cuvette centrale, particulièrement dans la Sous-Région de l'Equateur, zone de Bikoro, localité de Botwali et ses environs, Nkoso, Melele, Ikoko, d'autre part. Tandis que les organismes internationaux défenseurs de la nature (U.I.C.N., W.W.F.,...) se feront le devoir d'interdire formellement aux jardins zoologiques, centres primatologiques, laboratoires scientifiques, cirques, ainsi qu'aux tierces personnes, l'achat de ce primate par les voies non-autorisées (marché clandestin).

C'est par une intervention multisectorielle rapide et efficace de l'homme que le chimpanzé nain (*Pan paniscus*) pourra continuer à exister dans les habitats naturels sur la rive gauche du fleuve Zaïre. Dans le cas contraire, il est inévitable que l'on doive dans un avenir proche inscrire cet anthropomorphe sur la liste des animaux disparus.



### Planche 2

Aire de répartition du chimpanzé nain dans la cuvette centrale du Zaïre au sud de l'arc décrit par le fleuve (Lualaba - Congo - Zaïre). Le tireté délimite l'aire de répartition suggérée par Coolidge. Il n'est pas établi que le PN de la Salonga abrite des chimpanzés nains. Mais ceux-ci sont présents à Yalosidi vers Lomela, ainsi qu'à l'est du Lomami. Les principales zones d'études mentionnées dans ce dossier sont reportées sur la carte : Bobele près du lac Tumba, la station de la forêt de Maringa, Wamba et Yalosidi. L'holotype *Pan paniscus* provient de la région (\*) située au sud de la basse Maringa ( $\pm 1^{\circ}\text{N}$  et  $21^{\circ}\text{E}$ ).

Dessin J.C. Ruwet, d'après la carte au 1/3.000.000 des Parcs nationaux et Réserves apparentées de la République du Zaïre établie pour l'IZCN par l'Institut Géographique National IGN de Belgique.